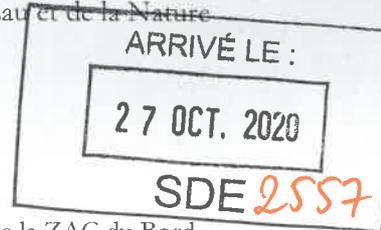


DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Pôle Aménagement et Développement Territorial

Arras, le 23 OCT. 2020



Monsieur Louis LE FRANC
Préfet du Pas-de-Calais
Préfecture du Pas-de-Calais
Service de l'Environnement
Guichet Unique de la Police de l'Eau et de la Nature
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS CEDEX 9



Direction du
Développement, de
l'Aménagement et de
l'Environnement

Service Développement
Territorial

Dossier suivi par :

FAIVRE-PICON Fanny

Tél : 03 21 21 91 58
faivre.picon.fanny
@pasdecalais.fr

Réf : DDAE/SDT/U – AC/LCT/FFP – AF_20200828_63775

Objet : Demande d'autorisation environnementale – Régularisation de la ZAC du Bord
des Eaux à HENJIN-BEAUMONT

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 25 août 2020, vous m'avez m'adressé le dossier de demande
d'autorisation environnementale concernant l'opération de régularisation de la ZAC
du Bord des Eaux à Hénin-Beaumont.

Ce dossier vise à régulariser la situation administrative de la ZAC du Bord des
Eaux au regard de la loi sur l'eau et porte plus particulièrement sur l'autorisation du
système d'assainissement des eaux pluviales du site.

Après examen, j'ai l'honneur de vous faire savoir que ce projet n'appelle pas
de remarque de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute
considération.

Pour le Président du Conseil départemental,

Arras, le
22/10/2020

signé électroniquement par
JEAN-LUC DEHUYSSER
DIRECTEUR DU PÔLE AMÉNAGEMENT ET
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL